

- En revanche, une majorité moins nette qu'au mois d'août (59 % par rapport à 70 %) estime que les gouvernements canadiens seront restreints dans l'importance de l'aide qu'ils pourront offrir aux entreprises canadiennes dans les régions les plus pauvres du pays.

Afin d'identifier les diverses conséquences possibles ayant le plus d'incidence, négative ou positive, sur le jugement global du public sur un accord de libre-échange, nous avons utilisé la technique dite de la "régression multiple", qui a donné les résultats suivants :

1. Le facteur influençant le plus l'opinion sur le libre-échange est la perception des répondants quant au caractère juste et équitable de l'Accord pour les deux pays. Les Canadiens qui jugent ce résultat probable sont généralement plus favorables au libre-échange;
2. Le deuxième facteur influant sur l'appui/opposition général à l'Accord du libre-échange est lié à l'opinion des répondants quant à l'évolution de l'économie canadienne, qui deviendrait tellement étroitement liée à l'économie américaine que nous perdriions progressivement notre capacité de prendre nos propres décisions; et
3. La troisième des conséquences prévues ayant le plus d'incidence sur l'appui au libre-échange est la conviction qu'il y aura plus d'emplois gagnés que d'emplois perdus au Canada.

Les autres facteurs influant sur l'appui au libre-échange sont (par ordre d'importance) :

- Le prix des biens importés des États-Unis sera inférieur;
- Nous pourrions maintenir les programmes sociaux actuels, tels que l'assurance-chômage et l'assurance-maladie;
- Les Canadiens auront un revenu plus élevé qu'actuellement;
- Les États-Unis s'en tiendront aux termes de l'Accord;
- Les gouvernements seront restreints dans l'importance de l'aide qu'ils peuvent offrir;
- L'industrie des produits du bois et du papier augmentera ses ventes;
- L'influence américaine sur nos livres, nos revues et sur d'autres traits de notre culture s'intensifiera; et
- L'industrie canadienne de l'automobile perdra des emplois au profit des États-Unis.